



## Conseil communautaire

### Procès-verbal des délibérations du jeudi 25 novembre 2021 à 18h30

Salle des fêtes de Bainville-Sur-Madon

Étaient présent(e)s : André **BAGARD** - Xavier **BOUSSERT** - Claude **COLIN** - Antoine **DESMONCEAUX** - Laurent **DIEZ** - Jean-Marc **DUPON** - Philippe **EBERHARDT** - Jean-Luc **FONTAINE** - Dominique **GOEPFER** - Gilles **JEANSON** - Daniel **LAGRANGE** - Sandrine **LAMBERT** - Jean **LOPES** - Rémi **MANIETTE** - Lucie **NEPOTE-CIT** - Maria Josefa **OROZCO** - Filipe **PINHO** - Patrick **POTTS** - Dominique **RAVEY** - Richard **RENAUDIN** - Lydie **ROUYER** - Danielle **SERGENT** - Marie-Laure **SIEGEL** - Benoit **SKLEPEK** - Marcel **TEDESCO** - Hervé **TILLARD** - Thierry **WEYER**

Étaient excusé(e)s ou suppléé(e)s: Marina **GASPARD** (procuration à Daniel **LAGRANGE**) - Delphine **GILAIN** (procuration à Maria Josefa **OROZCO**) - Valérie **PICARD** (procuration à André **BAGARD**) - Jean Marc **POMARES** (procuration à Gilles **JEANSON**) - Pascal **SCHNEIDER** (procuration à Sandrine **LAMBERT**) - Etienne **THIL** (procuration à Lucie **NEPOTE-CIT**) - Jean-Claude **WICHARD** - Denise **ZIMMERMANN** (procuration à Xavier **BOUSSERT**)

Étaient absent(e)s :

<u>Date de la convocation</u> :	19 novembre 2021
<u>Date d'affichage</u> :	1er décembre 2021
<u>Nombre de conseillers en exercice</u> :	35
<u>Nombre de présents</u> :	27
<u>Nombre de votants</u> :	34
<u>Secrétaire de séance</u> :	Benoit SKLEPEK

Le président ouvre la séance à 18h30, fait appel des membres et constate le quorum. Il aborde ensuite les différents points à l'ordre du jour.

1. **Affaires et communications diverses**
2. **Désignation d'un secrétaire de séance**
3. **Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 21 octobre 2021**

#### 4. Délibérations

<b>N°</b>	<b>Domaine</b>	<b>Objet</b>
2021_ 185	Commande publique	Approbation des travaux de réalisation d'un îlot de fraîcheur et d'un fit parc
2021_ 186	Commande publique	Commission de délégation de service public - Election des membres
2021_ 187	Finances	Renforcement de la conduite d'eau potable dans le cadre de travaux de défense incendie à Sexey-Aux-Forges
2021_ 188	Finances	Taxe d'aménagement – taux 2022
2021_ 189	Administration générale - Fonction publique	Actualisation du tableau des effectifs
2021_ 190	Commande publique	Cité scolaire, culturelle et inclusive – Avenant n°1 à la convention travaux avec l'EPFGE
2021_ 191	Commande publique	Contrat d'assurance « dommages aux biens » - Avenant n°6
2021_ 192	Finances	Budget principal – décision modificative n°6
2021_ 193	Finances	Budget transports – décision modificative n°1
2021_ 194	Finances	Budget eau – décision modificative n°3
2021_ 195	Finances	Budget assainissement – décision modificative n°4

## 1. Affaires et communications diverses

### Calendrier des réunions

	Conférences des maires 18h00	Conseils à 18h30	
	Lieu à définir		
DÉCEMBRE	jeudi 2 décembre	jeudi 9 décembre	Chaligny
janvier-2022	jeudi 6 janvier	jeudi 20 janvier	Chavigny
février-2022	jeudi 3 février	PAS DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE	
	jeudi 24 février		
mars-2022	jeudi 3 mars	jeudi 10 mars	Flavigny-Sur-Moselle? <i>demande à formuler</i>
		jeudi 31 mars	Frolois? <i>demande à formuler</i>

### Point d'information n°1 – Mobilités actives : lancement de Rézopouce

Sandrine Lambert rappelle que le conseil communautaire du 11 juillet 2019 a adopté un schéma des mobilités actives. Le schéma prévoit la mise en place de 10 types d'actions, notamment pour proposer des alternatives à l'autosolisme.

C'est pourquoi le conseil a décidé par délibération du 19 septembre 2019 de lancer un dispositif facilitant le co-voiturage sur les trajets du quotidien en adhérant à Rézo Pouce. Il s'agit d'un système d'auto-stop structuré, organisé et sécurisé, déjà mis en place sur plus de 2 000 communes en France.

Le système est très simple : passagers et conducteurs potentiels téléchargent une application. Au moment d'effectuer un trajet, ils visualisent sur l'application les conducteurs ou passagers qui effectuent un trajet similaire. Le rendez-vous se fait à des « arrêts » définis par les collectivités. C'est une logique de solidarité, donc le trajet est gratuit. Pour en savoir plus : [www.rezopouce.fr](http://www.rezopouce.fr)

A cet effet, la CCMM a adhéré à la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Rézo Pouce. L'abonnement annuel de la collectivité aux services de la SCIC s'élève à 3 500 €. La première année, une contribution supplémentaire de 6 500 € finance les dépenses spécifiques de mise en service sur le territoire. Enfin, à la fin de chaque année, la CCMM versera à la SCIC une contribution de 1.80 € par usager du service.

Le service devait être lancé au printemps 2019, mais il a été mis en suspens en raison de la crise sanitaire. Une réactivation est aujourd'hui possible.

### Point d'information n°2 – évolution des modalités d'accès à la déchetterie

Jean-Luc Fontaine fait part au conseil des aménagements sur les horaires et conditions d'accès à la déchetterie.

### Point d'information n°3 - Centre de vaccination

Maria-Josefa Orozco s'interroge sur le devenir du centre de vaccination après le 31 décembre.

Filipe Pinho confirme qu'avec les nouvelles consignes sur la 3<sup>ème</sup> dose de rappel, la poursuite de l'activité du centre est indispensable.

Hervé Tillard constate qu'à ce stade les pharmacies ne suffisent pas à répondre au besoin, d'autant que les pays frontaliers sont fortement touchés par le virus.

Filipe Pinho rappelle l'enjeu d'utiliser chaque goutte de vaccin disponible, ce qui plus facile à atteindre dans un centre de vaccination.

## **2. Désignation d'un secrétaire de séance**

---

A l'unanimité, Benoit SKLEPEK a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

## **3. Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 21 octobre 2021**

---

Les élus valident à l'unanimité le compte-rendu.

## **4. Délibérations**

---

### **DÉLIBÉRATION N° 2021\_185**

#### **Rapporteur :**

**Daniel LAGRANGE - Vice-président chargé de la prévention des inondations, de la voirie et des travaux**

---

#### **Objet :**

**Approbation des travaux de réalisation d'un îlot de fraîcheur et d'un fit parc**

---

Suite aux travaux de la tranche 2 de la ZAC Filinov, achevés au printemps dernier, une emprise de 5 000 m<sup>2</sup> non aménagée fait face à la Filoche, coté Cap Filéo. Le promoteur du site Champi, situé juste à côté, engage les travaux d'aménagement et de construction des premiers bâtiments en lien avec un bailleur social. Ces opérations vont puissamment requalifier ce secteur, du quartier de la Filature jusqu'à l'AQUA'MM.

Afin d'aménager cette friche, il est proposé de la végétaliser abondamment et d'en constituer un « îlot de fraîcheur ». Près de 170 arbres ou arbustes vont être plantés, issus d'essences locales et d'essences résistantes aux périodes sèches et au réchauffement climatique : micocoulier de Provence, févier, érable plane, ou encore sapin d'Espagne.

Il s'agit de réaliser une promenade ombragée avec un cheminement central et des espaces de prairie. Une placette au centre de l'îlot permettra de profiter de bancs et de l'ombrage des arbres à grand développement (certaines essences atteindront 20 m de hauteur et d'autres, un houpier de 10 m de largeur). Les déblais issus du creusement des fosses de plantation serviront à modeler le sol en créant des mouvements doux jusqu'à 1,20 m de hauteur.

Les travaux comprendront également le réaménagement paysager du giratoire d'entrée de Cap Filéo (situé devant l'hypermarché).

En complément, dans le prolongement du site, sur le terrain jouxtant l'AQUA'MM, il est proposé de réaliser un « fit parc » comportant des agrès sportifs et un aménagement paysager – sous réserve de vérifications en cours sur la compatibilité du projet avec la loi sur l'eau. Le fit parc offrira la possibilité aux habitants du quartier et des environs et aux usagers du centre aquatique d'exercer des activités physiques et sportives.

Le montant de ces travaux est estimé à 290 000 € HT (hors frais de maîtrise d'œuvre). Une demande de subvention par le FEADER a été déposée à hauteur de 70 %.

Il est proposé de lancer la consultation et d'autoriser le président à signer le marché, pour une réalisation des travaux en 2022.

*Laurent Diez pose la question de l'entretien de ces espaces. Filipe Pinho explique que le site Champi, le fit parc et l'îlot de fraîcheur ont vocation à être transféré à la ville de Neuves-Maisons. De même, la place des tricotteries sera transférée à la commune de Chaligny. Pour les espaces publics dont la CCMM a la charge, dont les zones économiques comme Cap Fileo et les deux giratoires qui la desservent, une réflexion est engagée sur une mutualisation avec les communes concernées, car elles disposent de ressources en personnel et en savoir-faire que la CC n'a pas.*

*Il précise que les œuvres d'art implantées sur le giratoire seront déposées et relocalisées, sur un site qui les valorisera comme le Val de Fer par exemple. A partir de l'exemple du fit parc, il suggère d'accompagner le déploiement d'agrès sportifs sur l'ensemble des communes de Moselle et Madon.*

---

#### **Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **approuve** le projet d'aménagement d'un îlot de fraîcheur et d'un fit parc à Neuves-Maisons
- **approuve** la consultation des travaux pour la réalisation de l'opération pour un montant de 290 000 € HT.
- **autorise** le président à signer le marché (alloté au besoin) avec la ou les entreprises retenues à l'issue de la consultation.

### **DÉLIBÉRATION N° 2021\_186**

**Rapporteur :**  
**Filipe PINHO - Président**

---

**Objet :**  
**Commission de délégation de service public - Election des membres**

Par délibération du 21 octobre dernier, le conseil communautaire a fixé les conditions de dépôt des listes et arrêté les modalités d'élection des membres titulaires et suppléants de la commission de délégation de service public, chargée d'émettre un avis sur la prolongation et, le cas échéant, le renouvellement des délégations de service public en cours : gestion de la station d'épuration de Neuves-Maisons ; gestion de l'eau potable à Flavigny-sur-Moselle ; gestion de l'assainissement à Flavigny-sur-Moselle.

Dans ce cadre, le conseil est appelé à élire les membres de la commission. Une liste a été déposée en date du 22 novembre 2021.

---

**Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **élit** à la commission de délégation de service public :

Titulaires :

- Gilles JEANSON
- Marcel TEDESCO
- Daniel LAGRANGE
- Richard RENAUDIN
- André BAGARD

Suppléants :

- Jean-Marc POMARES
- Dominique RAVEY
- Patrick POTTS
- Claude COLIN
- Philippe EBERHARDT

## **DÉLIBÉRATION N° 2021\_187**

**Rapporteur :**

**Gilles JEANSON - Vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement**

---

**Objet :**

**Renforcement de la conduite d'eau potable dans le cadre de travaux de défense incendie à Sexey-Aux-Forges**

---

Le réseau de défense incendie était insuffisant rue des Champs et chemin de Maizières à Sexey-aux-Forges. Après études, la commune a retenu une solution impliquant la création d'une nouvelle conduite pour assurer la défense incendie.

Réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale, ces travaux ont un bénéfice sur le réseau d'eau potable : ils permettent de supprimer des variations de pression chez des usagers situés en point haut de la rue des champs, de supprimer un réseau en antenne et de créer un maillage, avec une diminution du temps de séjour dans les conduites, une meilleure qualité de l'eau et une sécurisation par la rue de la République.

Le coût des travaux est de 11 642 € HT. Eu égard à l'intérêt de l'opération pour la distribution d'eau potable, compétence communautaire, il est proposé que la communauté de communes verse à la commune une participation via un fonds de concours égal à 50% des travaux, soit 5 821 € HT.

---

**Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **approuve** le versement à la commune de Sexey-aux-Forges d'une participation financière de 5 821 € au titre de la compétence communautaire eau potable.

## **DÉLIBÉRATION N° 2021\_188**

**Rapporteur :**

**Richard RENAUDIN - Vice-président chargé des finances**

**Objet :**

**Taxe d'aménagement – taux 2022**

La taxe d'aménagement est due par les pétitionnaires sur toutes les opérations de construction. Elle est composée d'une part départementale, dont le taux est voté par le conseil départemental (1.9% en Meurthe-et-Moselle), et d'une part communale, votée par les communes ou intercommunalités. Le taux de la part communale est compris entre 1 et 5%. Il peut être majoré jusqu'à 20 % par une délibération motivée lorsque des constructions nouvelles rendent nécessaires la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseaux, ou la création d'équipements publics généraux. Le taux est appliqué à la surface de la construction.

En Moselle et Madon, un mécanisme de partage de la taxe d'aménagement a été mis en place en 2017 pour financer le transfert à l'intercommunalité des compétences PLUi et eau pluviale sans pour autant réduire les attributions de compensation (c'est-à-dire la part de fiscalité professionnelle reversée aux communes). Le dispositif de partage repose sur les bases suivantes :

- La taxe est perçue par la CCMM qui en reverse une partie aux communes.
- Cas général : le taux est de 5% ; la CCMM garde 1.5 point et reverse 3.5 points à la commune.
- Zones à urbaniser et sites de compétence communautaire : la CCMM garde 5 points, et reverse à la commune le solde si un taux majoré (> 5%) a été fixé sur le secteur concerné.

Les modalités précises du partage sont fixées par la délibération du 24 novembre 2016.

Comme chaque année, le conseil est invité à fixer les taux de taxe d'aménagement applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

*A la demande Jean Lopes, la délibération intègre un nouveau secteur majoré proposé par la commune de Maizières.*

---

**Le conseil communautaire,**

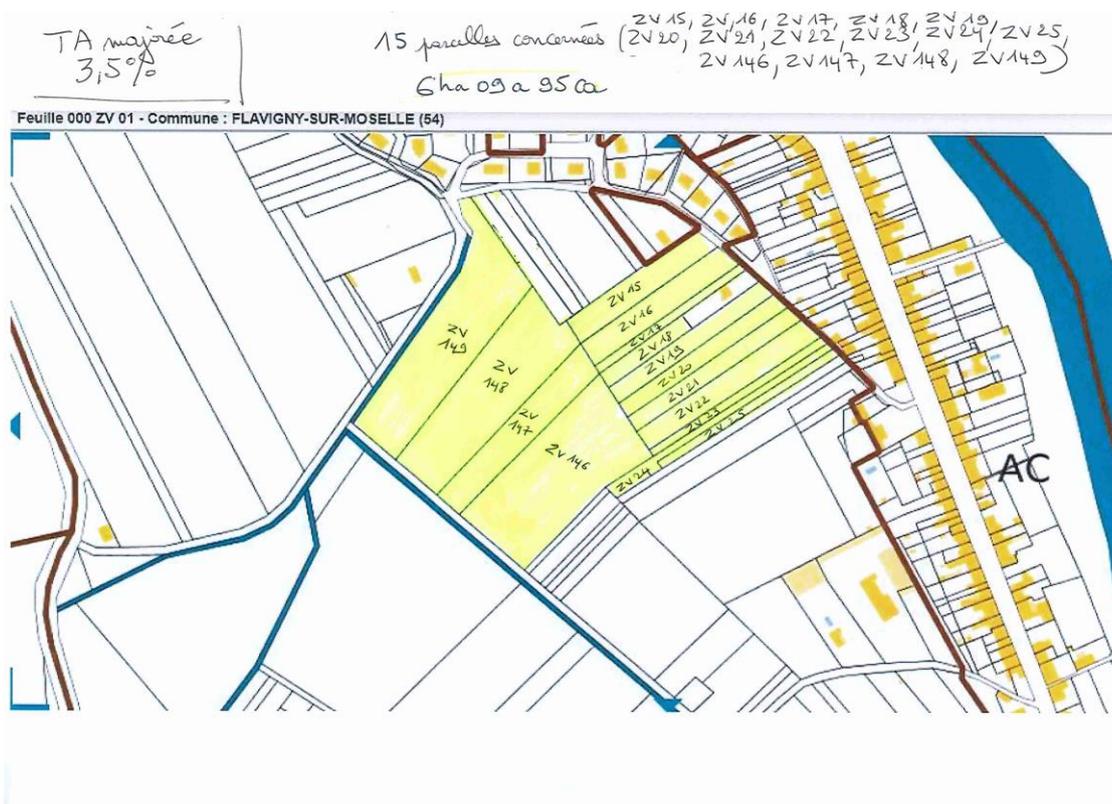
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **reconduit** pour l'année 2022 les taux instaurés par la délibération n° 2020\_172 du 19 novembre 2020, assortie des trois modifications suivantes :

- Commune de Frolois : suppression du secteur à taux majoré « chemin derrière la grande rue » (parcelle AD 153), sur lequel s'applique désormais le taux général de 5 % ;
- Commune de Flavigny-sur-Moselle : instauration d'un secteur à taux majoré sur la zone 1AU « La Maladrerie », au taux de 8,5 %. En effet les constructions nouvelles, et l'augmentation significative de la population qu'elles génèreront, nécessitent la création d'équipements publics généraux, dont le projet intergénérationnel d'un coût d'environ 4.5 M€ HT.  
Références cadastrales du secteur majoré : section ZV, parcelles n°15 à n°25, et n° 146 à n°149.

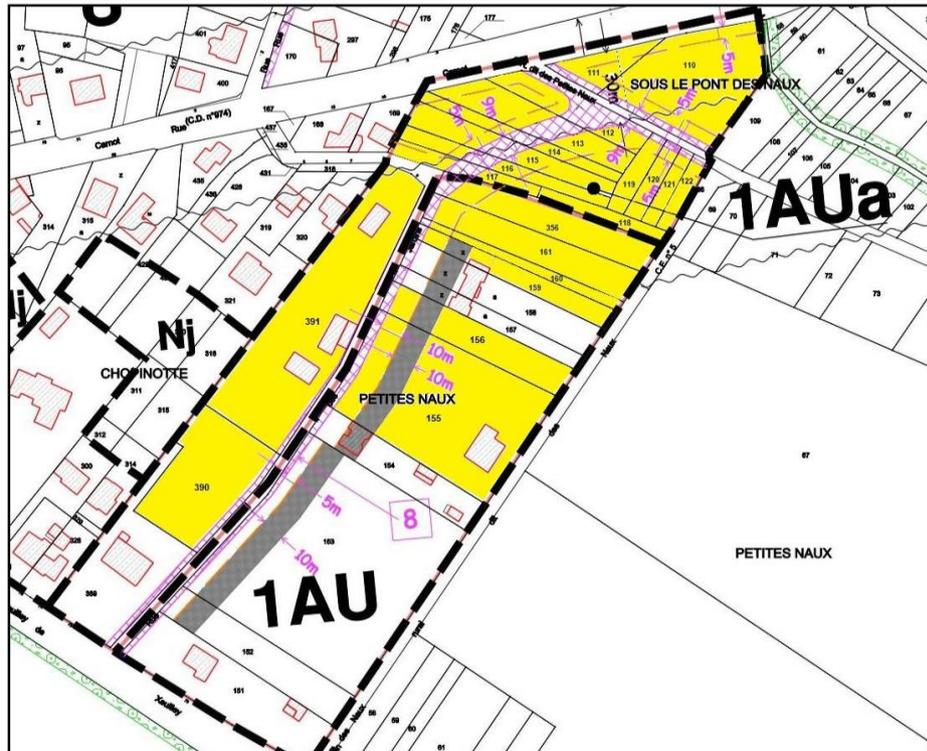
- Commune de Maizières : instauration des secteurs majorés suivants, au taux de 15 % :
  - Secteur de la rue des Jardins : parcelles cadastrées ZB n°155, 156, 159, 160, 161, 356, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 390 et 391
  - Secteur de la rue En Sérail : parcelles cadastrées ZA n°153, 154, 155, 156, 157, 399 et 400
  - Secteur de la rue Louis Husson : parcelles cadastrées ZB n°178 et 188
  - Secteur de la rue du Ruisseau : parcelle cadastrée AC n°526
  - Secteur de la zone artisanale du Rouau : parcelles cadastrées ZK n°5, 6, 8, 10, 71, 97 et 111.

En effet, l'importance des constructions édifiées ou à édifier dans ce secteur nécessite la réalisation d'équipements publics dont la liste suit : extension du réseau électrique, extension du réseau d'éclairage public, extension du réseau d'eau et aménagement de la voirie (création de trottoirs, des enrobés, organes de sécurité...).



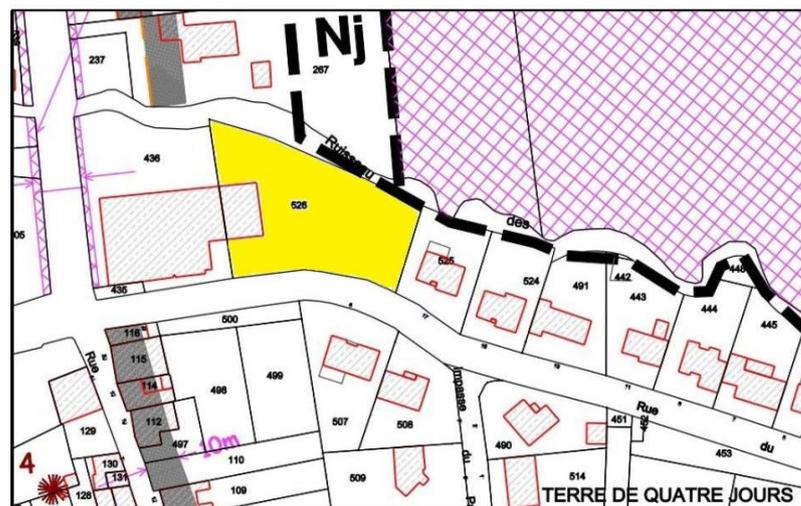
**Secteur rue des Jardins**

parcelles ZB n°390, 391, 155, 156, 159, 160, 161, 356, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121 et 122 en zone 1AU et 1AUa du PLU



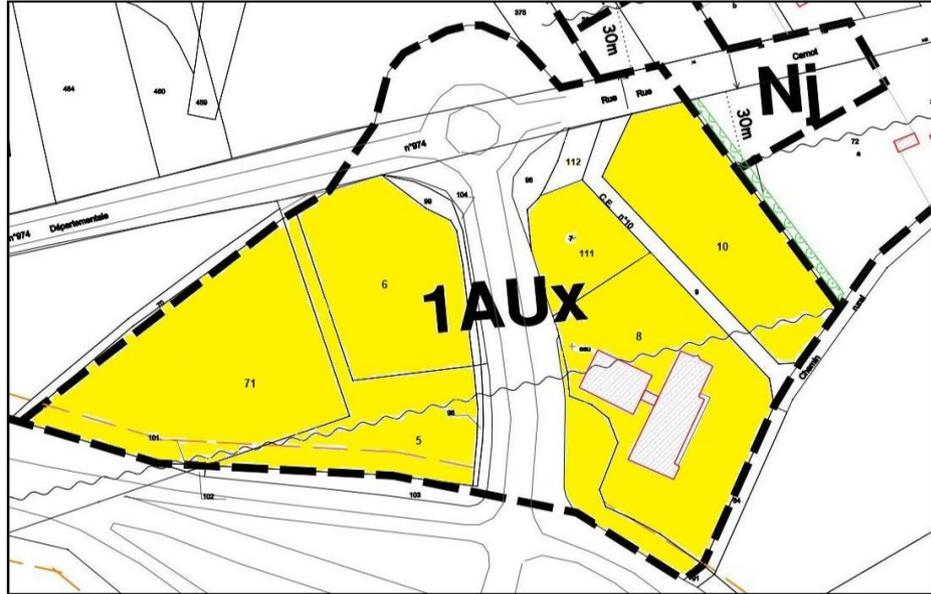
**Secteur rue du Ruisseau**

parcelle AC n°526





**Secteur zone artisanale du Rouau**  
parcelles ZK n°5, 6, 8, 10, 71, 97 et 111



## DÉLIBÉRATION N° 2021\_189

**Rapporteur :**  
**Filipe PINHO - Président**

---

**Objet :**  
**Actualisation du tableau des effectifs**

---

Le conseil est appelé à actualiser sur différents points le tableau des effectifs de la CCMM.

### **Création de postes :**

- **Conseiller numérique** : par délibération du 21 octobre dernier, le conseil communautaire a décidé de s'engager dans la démarche de mise en place d'un « conseiller numérique » proposée par l'Etat dans le cadre du plan France relance. C'est en effet une opportunité privilégiée pour réduire la fracture numérique qui exclut des habitants d'un certain nombre de services. Le conseiller numérique aura pour mission de faciliter les apprentissages, la communication et l'accès aux droits des habitants du territoire par le numérique. Il est proposé de créer un emploi de rédacteur (catégorie B) dans le cadre d'un contrat de projet de 2 ans, sachant que l'Etat apportera une subvention de 50 000 €.
- **Maitre-nageur** : il est proposé de créer un poste de maitre-nageur (éducateur des activités physiques et sportives - catégorie B) pour répondre à 2 objectifs :
  - augmenter le nombre de cours encadrés d'aquaforme au bassin afin de répondre aux demandes des usagers aujourd'hui insuffisamment satisfaites (500 passes vendus pour 300 places par semaine)
  - développer l'offre de l'espace forme par la proposition de cours encadrés en salle fitness sur des horaires plus adaptés en soirée et par la mise en place de temps de coaching personnalisé.

Le coût du poste sera ainsi en partie financé par l'augmentation des recettes de cours encadrés.

- **Apprenti en bâtiment** : afin de réduire le recours à la sous-traitance pour les travaux de bâtiments et dans le cadre de la politique de formation de la collectivité, il est proposé de créer un poste d'apprenti en bâtiment.

### **Suppression de poste :**

- **Création de l'agence de développement économique du Sud 54** : par délibération du 10 juin dernier, le conseil communautaire a approuvé la création d'une agence de développement économique à l'échelle de la multipole Nancy Sud Lorraine. L'agent communautaire (rédacteur – catégorie B) qui était jusqu'à présent mis à disposition de l'Agence de développement Terres de Lorraine (ADTL) va être transféré à la nouvelle agence, par le biais d'un détachement. Il convient donc de supprimer le poste correspondant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

### **Transformation de postes :**

- **Direction générale** : pour valider la promotion interne de l'agent affecté au secrétariat de direction, il convient de transformer le poste d'adjoint administratif (catégorie C) en poste de rédacteur (catégorie B), ce qui permettra de mettre le statut de l'agent en cohérence avec les missions exercées.

- **Conseiller de prévention** : par délibération du 10 juin dernier, le conseil communautaire a décidé de créer un « service commun » avec la ville de Neuves-Maisons sur les missions de conseiller de prévention, en mettant en place un poste de technicien (catégorie B) mutualisé à 50-50 entre les deux collectivités. Le poste a été pourvu par voie de mobilité interne; il convient donc de redéfinir ce poste de conseiller de prévention sur le grade actuel de l'agent, à savoir adjoint administratif (catégorie C).

**Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **approuve** le tableau des effectifs ci-après :



COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSELLE ET MADON  
TABLEAU DES EFFECTIFS novembre 2021

SERVICES CCMM						
SERVICE	CADRE D'EMPLOI	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURvus	DONT TNC	OBSERVATIONS Evolutions 2021
Direction générale	Directeur général des services Etab. Publics 20 à 40 000 h	A	1	1	0	
	Directeur général adjoint des services Etab. Publics 20 à 40 000 h	A	1	1	0	
	Attaché territorial	A	2	2	0	
Culture	Attaché territorial	A	1	1	0	
	Animateur territorial	B	1,5	1,5	0	
	Adjoint administratif territorial	C	1	1	0	
Espaces multimédia	Rédacteur territorial	B	1	1	0	
	Animateur territorial	B	0,5	0,5	0	
Médiathèques en réseau	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	4	4	0	
	Adjoint du patrimoine	C	5	5	0	
Espace emploi	Attaché territorial	A	1	1	0	
	Rédacteur territorial	B	1	1	0	
	Adjoint administratif	C	1	1	0	
Communication	Attaché territorial	A	1	1	0	
	Rédacteur territorial	B	1	1	0	
	Adjoint administratif territorial	C	1	1	0	
Secrétariat de direction	Rédacteur	C	1	1	0	Transformation de poste d'adjoint administratif à rédacteur suite à promotion interne de l'agent
Commande publique Développement éco	Attaché territorial	A	1	1	0	
	Adjoint administratif territorial	C	1	1	0	
Secrétariat Accueil	Adjoint administratif territorial	C	5	5	0	



COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSELLE ET MADON  
TABLEAU DES EFFECTIFS novembre 2021

SERVICES CCMM						
SERVICE	CADRE D'EMPLOI	CATEG ORIE	EFFECTI FS BUDGE- TAUXES	EFFECTI FS POURV JUS	DONT TNC	OBSERVATIONS Evolutions 2021
Finances Contrôle de gestion Comptabilité Facturation eau TI	Attaché territorial	A	1	1	0	
	Rédacteur territorial	B	1	1	0	
	Adjoint administratif territorial	C	9	9	0	
	Apprenti		1	0	0	
Ressources humaines	Attaché territorial	A	1	1	0	
	Redacteur territorial	B	1	1	0	
	Technicien territorial	B	0	0	0	Transformation du poste de conseiller de prévention en adjoint administratif suite à mobilité interne
	Adjoint administratif territorial	C	3,5	3,5	0	
Transports <i>Statut relevant notamment de la convention collective des réseaux de transports publics urbains de voyageurs (droit privé)</i>	Ingénieur territorial	A	1	1	0	
	Responsable d'exploitation - conducteur	(C)	7	7	0	
	Conducteur receveur - adjoint au responsable d'exploitation	(C)	7	7	0	
	Conducteur receveur	(C)	15	15	15	
Piscine	Adjoint technique territorial	C	5	5	0	
	Adjoint technique territorial / Agent de maîtrise	C	1	1	0	
	Educateur territorial des activités physiques et sportives	B	11	11	0	
	Adjoint administratif territorial / Rédacteur territorial	C / B	1	0	1	
	Adjoint animation	C	1	1	1	
Archivage	Adjoint administratif territorial	C	1	1	0	
Direction des services techniques	Directeur des services techniques Etab. Publics 20 à 40 000 h	A	1	1	0	
Environnement	Technicien territorial	B	1	1	0	
Eau et assainissement	Ingénieur territorial	A	1	1	0	
	Technicien territorial	B	2	2	0	
	Agent de maîtrise	C	4	4	0	
	Adjoint technique territorial	C	11	11	0	
	Apprenti		1	0	0	
Infrastructures Bâtiments	Technicien territorial	B	3	2	0	
	Adjoint technique territorial	C	3	3	0	
	Apprenti		1	0	0	Création de poste à compter du 1er janvier 2022
Espaces naturels et gestion des milieux aquatiques	Technicien territorial / animateur territorial	B	1	0	0	
Systèmes d'information	Ingénieur territorial / Technicien territorial	A / B	1	1	0	
	Technicien / Adjoint technique territorial	B / C	1	1	0	
	Apprenti		1	1	0	
Moyens généraux	Agent de maîtrise	C	1	1	0	
	Adjoint technique territorial	C	1	1	0	
Sans affectation	Rédacteur territorial	B	0	0	0	Suppression de poste à compter du 1/01/2022
<b>TOTAL SERVICES CCMM</b>			<b>121,5</b>	<b>115,5</b>	<b>17</b>	

SERVICES MUTUALISES "TERRES DE LORRAINE URBANISME"						
Responsable de service	Attaché territorial	A	1	1	0	
Service instructeur des AOS	Technicien territorial	B	2	2	0	
	Adjoint administratif territorial	C	3	3	0	
SIG	Adjoint technique territorial	C	2	2	0	
Planification	Attaché territorial	A	1	1	0	
Observatoire	Rédacteur territorial	B	1	1	1	
Habitat	Adjoint administratif territorial	C	1	1	0	
<b>TOTAL SERVICES MUTUALISES "TERRES DE LORRAINE URBANISME"</b>			<b>11</b>	<b>11</b>	<b>1</b>	

MISES A DISPOSITION CIAS						
SERVICE	CADRE D'EMPLOI	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	DONT TNC	
Direction du CIAS	Attaché territorial	A	2	2	0	
	Rédacteur territorial	B	1	0	0	Création d'un poste de conseiller numérique
	Adjoint administratif	C	1	1	0	
Jeunesse	Educateur territorial des activités physiques et sportives	B	1	1	0	
Relais assistants maternels	Assistant territorial socio-éducatif	A	1	1	0	
	Adjoint d'animation territoriale	C	1	1	1	
Ludothèque	Animateur territorial	B	1	1	0	
	Adjoint d'animation territoriale	C	2	2	0	
EAJE	Adjoint administratif territorial	C	0,5	0,5	0	
<b>TOTAL MISES A DISPOSITION CIAS</b>			<b>10</b>	<b>9</b>	<b>1</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>142,5</b>	<b>135,5</b>	<b>18</b>	

## DÉLIBÉRATION N° 2021\_190

**Rapporteur :**  
**Filipe PINHO - Président**

**Objet :**  
**Cité scolaire, culturelle et inclusive – Avenant n°1 à la convention travaux avec l'EPFGE**

L'établissement public foncier (EPF) Grand Est assure, pour le compte de la CCMM, le portage foncier de l'ancien site de l'INRS et de l'ancien bâtiment de l'enseigne ALDI sur Cap Filéo dans le cadre de la réalisation de la cité scolaire, culturelle et inclusive.

Afin de permettre la réalisation du projet, l'EPFGE accompagne la CCMM pour la déconstruction du site. La consultation des travaux a été interrompue en 2019 suite à une prescription de la DDT nécessitant de vérifier l'impact du risque «submersible du site en cas de rupture de la digue située à proximité» (risque non identifié au PPRI).

Suite à une modélisation du risque hydraulique menée par la CCMM, le risque a pu être levé en février 2021.

La poursuite de l'opération pouvait être engagée. Cependant, de nombreux dégâts (vandalisme, pillage, dépôts de matériaux d'autres sites) ont eu lieu sur le site pendant la période d'attente, et une profonde et indispensable mise à jour des diagnostics réglementaires et des études de maîtrise d'œuvre a été menée par l'EPF. Ces nouvelles études ont conclu à de nouveaux chiffrages et à une incertitude sur l'évolution du site en attente du démarrage travaux.

De fait, il est indispensable de prévoir une augmentation du montant des travaux notamment liée à la phase de désamiantage.

L'EPFGE assurera le règlement de l'ensemble des dépenses liées à des travaux dans la limite de 1 500 000 € TTC, financés par l'établissement public, à hauteur de 80%, soit 1 200 000 € TTC, et la CCMM, à hauteur de 20%, soit 300 000 € TTC.

Par ailleurs, la durée de la convention est allongée de 2 ans passant d'une durée de 4 ans à une durée de six ans à compter du 12/02/2019.

Il est proposé d'autoriser le président à signer l'avenant n°1 reprenant ces nouveaux éléments.

---

**Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **autorise** le président à signer l'avenant n°1 à la convention travaux n° P09RH40H017 conclue avec l'EPF Grand Est.

## **DÉLIBÉRATION N° 2021\_191**

**Rapporteur :**  
**Filipe PINHO - Président**

---

**Objet :**  
**Contrat d'assurance « dommages aux biens » - Avenant n°6**

---

Dans le cadre des polices d'assurance de la collectivité, la SMACL est titulaire du lot « dommages aux biens ».

Suite à des sorties et entrées de bâtiments dans le patrimoine de la CCMM, la surface assurée a diminué de 463 m<sup>2</sup> portant le global à 46 997 m<sup>2</sup> au lieu de 47 460 m<sup>2</sup> précédemment. Il s'agit notamment d'un local vendu à la Filature et une actualisation des ouvrages d'eau et d'assainissement.

La cotisation annuelle sera réduite au prorata en 2022. Il convient de constater ces évolutions par avenant.

---

**Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **approuve** l'avenant n°6 au marché d'assurance couvrant les dommages aux biens, géré par SMACL,

- **autorise** le président à signer l'avenant correspondant.

**DÉLIBÉRATION N° 2021\_192**

**Rapporteur :**  
**Richard RENAUDIN - Vice-président chargé des finances**

**Objet :**  
**Budget principal – décision modificative n°6**

Le conseil est invité à approuver une décision modificative sur le budget principal.

**Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **modifie** les comptes budgétaires du budget principal conformément au tableau ci-dessous :

**DECISION MODIFICATIVE N°6  
BUDGET PRINCIPAL**

Désignation	Commentaires	Dépenses	Recettes
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
D F PIS 413 615221 011 PISC Entretien, réparat° bât. publics	Réparation vitrage Aqua'mm	34 537,20	
R F PIS 413 7788 77 PISC PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	Indemnité assurance sinistre Aqua'mm		35 705,20
D F PAT 020 6283 011 BATI FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX		480,00	
D F PAT 020 6257 011 BATI RECEPTIONS		135,00	
D F COM 020 6236 011 BATI CATALOGUES ET IMPRIMES		210,00	
D F PAT 020 6228 011 BATI DIVERS		665,00	
D F PAT 020 6184 011 BATI VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION		2 400,00	
D F PAT 020 61521 011 BATI Entretien de terrains	Travaux en régie opération briques en terre crue	220,00	
D F PAT 020 6135 011 BATI LOCATIONS MOBILIERES		1 340,00	
D F PAT 020 611 011 BATI CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES		16 300,00	
D F PAT 020 60632 011 BATI F.de petit équipement		2 570,00	
D F GRH 020 64111 012GRH Rémunération principale (PT)		6 680,00	
R F PAT 020 722 042BATI IMMOBILISATIONS CORPORELLES			31 000,00
D F GRH 020 64111 012GRH Rémunération principale (PT)	Ajustement salaires	32 300,00	
R F GRH 020 6419 013GRH Remb. rémunérations de personnel	Ajustement remboursements maladie		32 300,00
D F DVP 92 6574 65 AGRI SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	Opération <i>cultivons mellifère</i>	1 500,00	
D F DVP 92 6068 011 AGRI AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	Ajustement	-1 500,00	
D F PIS 413 6574 65 PISC SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	Transport du collège Callot vers la piscine 2019-2020-2021	12 540,00	
D F GYM 411 6574 65 GYM Subv. fonct. person. droit privé	Subvention éducative 2020/2021	1 077,00	
D F DGF 824 62878 011 AGDV Remb. autres organismes	Ajustement	-5 650,00	
D F DGF 020 614 011 ADMI Charges loc. et de copropriété	Ajustement charges locatives 2020 siège	4 059,00	
D F DGF 01 023 023 Virement à section investissement	Ajustement pour équilibrage DM	-10 858,00	
<b>Total</b>		<b>99 005,20</b>	<b>99 005,20</b>

Désignation	Commentaires	Dépenses	Recettes
<b>INVESTISSEMENT</b>			
D I PAT 020 2313 040BATI CONSTRUCTIONS	Travaux en régie opération briques en terre crue	31 000,00	
R I DGF 824 204158/204AGDV Bâtiments et installations	Convention aire de grand passage	5 716,40	
R I DGF 01 021 021 Virement de la section de fonct	Ajustement virement de la section fonctionnement		-10 858,00
R I PAT 020 1321 ## FGCO ETAT ET ETABLISSEMENT NATIONAUX	Avance subvention fonds friches siège		64 728,00
<b>Total</b>		<b>36 716,40</b>	<b>53 870,00</b>

**DÉLIBÉRATION N° 2021\_193**

**Rapporteur :**  
**Richard RENAUDIN - Vice-président chargé des finances**

**Objet :**  
**Budget transports – décision modificative n°1**

Le conseil est invité à approuver une décision modificative sur le budget transports.

---

**Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **modifie** les comptes budgétaires du budget transports conformément au tableau ci-dessous :

**DECISION MODIFICATIVE N°1  
BUDGET TRANSPORT**

Désignation		Commentaires	Dépenses	Recettes
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D	F GRH 6411 012	Salaire de base	Ajustement salaires	2 000,00
R	F GRH 64198 013	Autres remboursements	Ajustement remboursements sécurité sociale	2 000,00
D	F TRA 675 042	Valeurs actifs cédés	Cession bus 757ALM-54 écriture d'ordre	2 500,00
R	F TRA 734 73	Versement de transport	Recette versement mobilité	2 500,00
<b>Total</b>			<b>4 500,00</b>	<b>4 500,00</b>

Désignation		Commentaires	Dépenses	Recettes
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R	I TRA 2182 040	Matériel de transport	Cession bus 757ALM-54 écriture d'ordre	2 500,00
<b>Total</b>			<b>0,00</b>	<b>2 500,00</b>

**DÉLIBÉRATION N° 2021\_194**

**Rapporteur :**  
**Richard RENAUDIN - Vice-président chargé des finances**

**Objet :**  
**Budget eau – décision modificative n°3**

Le conseil est invité à approuver une décision modificative sur le budget eau.

---

**Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **modifie** les comptes budgétaires du budget eau conformément au tableau ci-dessous :

**DECISION MODIFICATIVE N°3  
BUDGET EAU**

Désignation		Commentaires	Dépenses	Recettes
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D	F EAU 6061 011	EAU Fournitures (eau, énergie)	Ajustement (prix de l'énergie)	30 000,00
D	F EAU 6378 011	EAU Autres taxes et redevances	Ajustement reversement assainissement	70 000,00
R	F EAU 7011 70	EAU Ventes d'eau aux abonnés	Ajustement recettes facturation	100 000,00
<b>Total</b>			<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>

**DÉLIBÉRATION N° 2021\_195**

**Rapporteur :**  
**Richard RENAUDIN - Vice-président chargé des finances**

**Objet :**  
**Budget assainissement – décision modificative n°4**

Le conseil est invité à approuver une décision modificative sur le budget assainissement.

**Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **modifie** les comptes budgétaires du budget assainissement conformément au tableau ci-dessous :

**DECISION MODIFICATIVE N°4  
BUDGET ASSAINISSEMENT**

Désignation	Commentaires	Dépenses	Recettes
<b>INVESTISSEMENT</b>			
D I ASS 2031 13 20 ASS Frais d'études	Ajustement	-850,00	
D I ASS 2031 51013 20 ASS Frais d'études	Ajustement frais d'étude STEP de Thélod-Parey	850,00	
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Le secrétaire,

Benoit SKLEPEK



Le président,

Filipe PINHO.

## Délibérations

N°	Domaine	Objet
2021_ 185	Commande publique	Approbation des travaux de réalisation d'un îlot de fraîcheur et d'un fit parc
2021_ 186	Commande publique	Commission de délégation de service public - Election des membres
2021_ 187	Finances	Renforcement de la conduite d'eau potable dans le cadre de travaux de défense incendie à Sexey-Aux-Forges
2021_ 188	Finances	Taxe d'aménagement – taux 2022
2021_ 189	Administration générale - Fonction publique	Actualisation du tableau des effectifs
2021_ 190	Commande publique	Cité scolaire, culturelle et inclusive – Avenant n°1 à la convention travaux avec l'EPFGE
2021_ 191	Commande publique	Contrat d'assurance « dommages aux biens » - Avenant n°6
2021_ 192	Finances	Budget principal – décision modificative n°6
2021_ 193	Finances	Budget transports – décision modificative n°1
2021_ 194	Finances	Budget eau – décision modificative n°3
2021_ 195	Finances	Budget assainissement – décision modificative n°4

## Signatures

André	BAGARD		Pascal	SCHNEIDER	Procuration à Sandrine LAMBERT
Xavier	BOUSSERT		Danielle	SERGENT	
Claude	COLIN		Marie-Laure	SIEGEL	
Antoine	DESMONCEAUX		Benoît	SKLEPEK	
Laurent	DIEZ		Marcel	TEDESCO	
Jean-Marc	DUPON		Etienne	THIL	Procuration à Lucie NEPOTE-CIT
Philippe	EBERHARDT		Hervé	TILLARD	
Jean-Luc	FONTAINE		Thierry	WEYER	
Marina	GASPARD	Procuration à Daniel LAGRANGE	Jean-Claude	WICHARD	Excusé
Delphine	GILAIN	Procuration à Maria Josefa OROZCO	Denise	ZIMMERMANN	Procuration à Xavier BOUSSERT
Dominique	GOEPFER		Suppléants*		
Gilles	JEANSON		Antonio	ALVES	
Daniel	LAGRANGE		Philippe	BAGARD	
Sandrine	LAMBERT		Bertrand	BAGARD	
Jean	LOPES		Sylviane	BALERET	
Rémi	MANIETTE		Philippe	DELEAU	
Lucie	NEPOTE-CIT		François	HORN	
Maria Josefa	OROZCO		Philippe	MARCHAND	
Valérie	PICARD	Procuration à André BAGARD	Jean-Pierre	OUDENOT	
Filipe	PINHO		Ghislain	PAYMAL	
Jean Marc	POMARES	Procuration à Gilles JEANSON	Jean-François	PIRE	
Patrick	POTTS		André	VERMANDE	
Dominique	RAVEY		Dominique	WEINLAND	
Richard	RENAUDIN				
Lydie	ROUYER				

\* Suppléant-e : ne signer que si titulaire absent

